

**A l'ordre du jour :**

- 1/ Approbation PV Conseil plénier du 26 septembre 2022
- 2/ Intervention de Mme Sylvie DADOMO et Mme Camille FOURGEAUD (COSIE)
- 3/ Conventions pédagogiques : convention Lycée Sembat et renouvellement de la convention DU Dialogue
- 4/ Vote des statuts modifiés de l'UFR des Langues
- 5/ Demande du CeRLA pour le recrutement d'une chaire junior en italien
- 6/ Questions diverses

**1/ Approbation du PV du Conseil du 26 septembre 2022**

Une modification est demandée pour corriger une coquille dans le texte: suppression de la mention « censure » à la page 4. **Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

**2/ Intervention de Mme Sylvie DADOMO et Mme Camille FOURGEAUD (COSIE)**

L'intervention du COSIE est reportée au 12 décembre 2022.

**3/ Vote de la convention Lycée Sembat**

M. Oscar Frean Hernandez précise que la convention avec le Lycée Sembat de Vénissieux s'établit dans le cadre du Master MEEF Espagnol du Département d'Études des Mondes Hispanophone et Lusophone – DEMHIL et l'option DNL espagnol du Lycée Marcel Sembat.

**La convention est votée à l'unanimité.**

La convention DU DIALOGUES n'a pas fait l'objet d'un vote dans l'attente d'une version stabilisée.

**4/ Vote des statuts modifiés de la Faculté des Langues**

La Doyenne précise que la réécriture des statuts s'est effectuée en collaboration avec le service de la DAJIM. Le nouveau texte introduit essentiellement la possibilité d'avoir des Vice-Doyens.

La question de l'écriture inclusive est évoquée. La Doyenne ajoute, qu'à la demande de la DAJIM, l'écriture non inclusive pour les textes réglementaires est appliquée.

La Doyenne précise les raisons pour lesquelles le choix de trois étudiants est fait dans la composition du Conseil. La Doyenne dit que nous avons 7 étudiants par le passé mais cette représentativité était difficile à atteindre. La réduction à 3 membres du collège des usagers permettra d'avoir une représentation effective des étudiants.

**La proposition modifiée des statuts de la Faculté des Langues est votée à l'unanimité.**

**5/ Demande du CeRLA pour le recrutement d'une chaire junior en italien**

La Doyenne informe que ce point a été retiré de l'ODJ à la demande de Monsieur Vincent Renner, directeur du CeRLA, suite au vote négatif du département LEA sur l'opportunité de la demande.

**6/ Questions diverses**

**- Projet DPI JILIN**

La Doyenne présente les éléments apportés par M. Jim Walker, VPRI, dans son message du 23/10/2022 qui a été communiqué dans son intégralité aux membres du Conseil. M. Walker alerte sur la chronologie et la lourdeur administrative de la mise en œuvre de l'accord-cadre avec Jilin.

A la demande de La Doyenne, Mme Weiwei Guo évoque le contexte de ce projet de convention. Elle rappelle que l'architecture proposée est simple (mobilité sortante uniquement) et que la démarche est intéressante pour les étudiants (bourses) : deux ans d'études (départ en L3) avec bourse chinoise pour obtenir la Licence LEA de Lyon 2 et la Licence d'études chinoises à Jilin.

Mme Cécile Poix précise que le projet a été évoqué à la dernière réunion du département LEA, la moitié des collègues ont voté favorablement à ce projet. Weiwei Guo et Cécile Poix proposent un calendrier pour 2025 pour une signature des accords.

Fait à Lyon, le 24 octobre 2022

La Doyenne de la Faculté des Langues



**Setty MORETTI**

